



Comité Directeur

Extrait du PROCÈS VERBAL du mercredi 10 janvier 2024

• **Affaires sportives**

Obligations 2023/2024

Examen de la situation du Club de NANGIS

Suite au PV de la Commission d'Organisation des Compétitions du 07/12/2023 indiquant :

« ...La Commission

Considérant qu'à ce jour (07/12/2023), le club de NANGIS ne dispose pas d'une seconde équipe Senior (Dimanche après-midi).

Dit que le club de NANGIS n'est pas en conformité et ne remplit pas les obligations pour évoluer en Seniors D2, à savoir 2 équipes Seniors obligatoires,

Par ces motifs, la Commission laisse au club de NANGIS jusqu'au 31 décembre 2023 pour se mettre en conformité. A défaut, le règlement sera appliqué (article 11.2 du RSG du District). ... »

Le club de Nangis a souhaité engager une seconde équipe le 09/12/2023.

Considérant que la saison est désormais très avancée, cette équipe pourra évoluer « hors classement » au sein du Championnat SEN D4B afin de satisfaire aux obligations, mais ses résultats ne seront pas comptabilisés.

Par ailleurs, il n'y aura pas d'arbitre officiel désigné sur les rencontres. En revanche, les éventuels forfaits et amendes seront comptabilisés pour Nangis et ses adversaires (Attention = 3 forfaits « match » engendreraient un forfait général).

Le Comité Directeur valide cette disposition.

Foot Animation

Modification du Calendrier Général de la seconde partie de saison pour s'adapter aux modifications du Calendrier de la Ligue.

Le Comité Directeur entérine les modifications.